

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 18 juin 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Sadi
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Troussel

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, M. Taïbi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 09-06 du 18 juin 2020

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PLAN « PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ » 2015-2020 AU TITRE DE LA CRÉATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) ET DANS LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil général n°2014-X-59 du 16 octobre 2014 relative au plan petite enfance et parentalité ;

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE à la société coopérative « AGAPI » une subvention d'investissement de 135 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 45 places à Livry-Gargan ;

- ATTRIBUE à l'association « Le P'tit Nocéen » une subvention d'investissement de 10 000 euros au titre de la création d'une maison d'assistants maternels à Neuilly-sur-Marne ;

- ATTRIBUE à l'association « Le Nanny's Club » une subvention d'investissement de 10 000 euros au titre de la création d'une maison d'assistants maternels à Tremblay-en-France ;

- APPROUVE les conventions à conclure avec la société coopérative « AGAPI » et les associations « Le P'tit Nocéen » et « Le Nanny's Club », dont projets ci-annexés ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.